



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

suicide

Question écrite n° 55082

Texte de la question

M. Édouard Courtial attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le suicide des jeunes enfants, phénomène tragique analysé dans le rapport « Quand un enfant se donne la mort » publié en septembre 2011. Ce rapport montre la difficulté d'appréhender le suicide chez l'enfant de moins de douze ans et le mal-être que peut ressentir cette classe d'âge. Ainsi, il apparaît que 40 % des enfants pensent à la mort tant ils sont angoissés et malheureux. Même s'ils parviennent rarement à leur fin, entre 40 et 100 enfants font une tentative de suicide chaque année. La dégradation des chiffres doit interpeller le Gouvernement sur une situation qui ne peut plus durer. La prise en charge de ces enfants au plus tôt est nécessaire pour lutter contre ces actes terribles. Il souhaite connaître les initiatives du Gouvernement pour contribuer à un développement plus harmonieux de ces enfants.

Texte de la réponse

La prévention du suicide, cause de décès évitable, est un enjeu majeur de santé publique, le suicide constitue la deuxième cause de mortalité (après les accidents de la circulation) chez les 15-24 ans. La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a affirmé à plusieurs reprises sa mobilisation pour lutter contre ce fléau. Elle a ainsi créé l'observatoire national du suicide en septembre 2013, dont le premier rapport, qui comporte des recommandations, vient de lui être remis. Un plan de lutte contre le suicide a été annoncé à cette occasion. Par ailleurs, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a confié une mission sur la santé mentale et la psychiatrie à un directeur général d'agence régionale de santé, Michel Laforcade. Il s'agit notamment de permettre la mise en oeuvre sur les territoires de politiques de santé publique visant à agir sur la prévention, le soin et l'insertion des personnes atteintes de troubles psychiques, quel que soit leur âge. L'enjeu consistera à mobiliser l'ensemble des acteurs nécessaires à la prévention, au repérage, au diagnostic et au soin. La santé mentale des jeunes aura toute sa place dans cette politique.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Courtial](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55082

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mai 2014](#), page 3625

Réponse publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4493